

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le deuxième mardi du mois, soit le 10 septembre 2024 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

Présents :

Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Absents :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
David Dumont	Conseiller siège	3

Assistaient également à la session :

Milaine Charron Directrice générale et greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 10 septembre 2024
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024
- 2.2 Désignation des signataires pour cession d'enseignes de prévention des marées

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer d'août 2024
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles d'août 2024
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de septembre 2024

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 4.1 Acceptation de la soumission d'Excavation Durand & Fils pour stationnement parc des sports
- 4.2 Acceptation de la soumission d'Inter Clôtures pour grillage de sécurité
- 4.3 Acceptation de la soumission de Gestion Rousselot pour abris et bancs
- 4.4 Acceptation de la soumission d'Agorasport pour tableau de pointage
- 4.5 Acceptation de la soumission de PLB Électrique pour installation tableau de pointage

5. AFFAIRES NOUVELLES

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Cinq membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

2024-09-10-132 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 SEPTEMBRE 2024

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE l'ordre du jour du 10 septembre 2024 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2024-09-10-133 INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Alain Dumont propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

2024-09-10-134 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2024

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 13 août 2024 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2024-09-10-135 DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES POUR CESSION D'ENSEIGNES DE PRÉVENTION DES MARÉES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord cède à la Municipalité de Colombier trois enseignes de prévention des marées ;

CONSIDÉRANT QUE ces enseignes ont pour but de sensibiliser les gens aux dangers des marées sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devient propriétaire des enseignes et en assume l'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE les signataires désignés signent l'entente de cession des enseignes soient Madame Claire Savard, maire de Colombier et Madame Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE Madame Claire Savard, maire de Colombier et Madame Milaine Charron, directrice générale, soient les signataires de l'entente de cession des trois enseignes au nom de la Municipalité de Colombier.

Claire Savard, maire

2024-09-10-136

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois d'août 2024 s'élèvent à 155 123.83 \$;

CONSIDÉRANT QUE la grille des comptes à payer a été déposée aux membres du conseil lors de la séance de travail et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE les comptes à payer du mois d'août 2024 soient acceptés pour un montant de 155 123.83 \$.

Claire Savard, maire

2024-09-10-137

ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES D'AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 137 828.02 \$ pour le mois d'août 2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois d'août 2024, pour un total de 137 828.02 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2024-09-10-138
ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois de septembre 2024 énuméré ci-dessous totalise 747.00 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
MicroAge Baie-Comeau	Portable bibliothèque	747.00\$
	Total :	747.00 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, maire

2024-09-10-139
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'EXCAVATION DURAND & FILS
POUR LE STATIONNEMENT DU PARC DES SPORTS

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement en poste l'an passé, a présenté un projet à la MRC de la Haute-Côte-Nord qui consistait à l'amélioration du parc des sports ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des travaux d'amélioration et l'ajout de jeux d'eau sont terminés, afin de finaliser le projet, le stationnement du parc des sports doit être nivelé et rajouter du gravier MG20 ;

CONSIDÉRANT QU' Excavation Durand & Fils a remis une soumission au montant de 10 350 \$ taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé pas : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte la soumission d'Excavation Durand & Fils qui consiste à niveler le terrain, ajouter du gravier MG20 de 5cm pour un montant de 10 350 \$, taxes non comprises.

Claire Savard, maire

2024-09-10-140
PROJET SURFACE MULTISPORT

CONSIDÉRANT QUE le responsable des Loisirs, Monsieur Jérôme Dubé-Vallée a présenté le projet surface multisports à la MRC de la Haute-Côte-Nord pour une demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la demande auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord a été acceptée ;

CONSIDÉRANT QU' une clôture et une barrière de sécurité doivent être installées, Inter clôtures nous a remis une soumission au montant de 22 707.28, taxes non comprises ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE Le conseil municipal accepte la soumission d'Inter clôtures pour un montant de 22 707.28 \$ taxes en sus pour une clôture galvanisée et une barrière de sécurité comme indiqué sur la soumission portant le numéro 2024-47050-0146rev1.

Claire Savard, maire

2024-09-10-141
PROJET SURFACE MULTISPORTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait mandaté Monsieur Jérôme Dubé-Vallée pour faire une demande d'aide financière pour le projet surface multisports ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord a été acceptée ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à fabriquer et installer des abris de joueur incluant toit et banc ;

CONSIDÉRANT QUE Gestion Rousselot a remis une soumission au montant de 23 860 \$ taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Gestion Rousselot pour la fabrication et l'installation d'abris de joueur sur poteaux incluant toit de tôle, demi-mur et banc, pour un montant de 23 860 \$ taxes non comprises.

Claire Savard, maire

2024-09-10-142
PROJET SURFACE MULTISPORTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait mandaté Monsieur Jérôme Dubé-Vallée pour faire une demande d'aide financière pour le projet surface multisports ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord a été acceptée ;

CONSIDÉRANT QUE Agorasport a remis une soumission pour un tableau électronique multisports MS915 pour un montant de 8 190 \$ taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Agorasport pour un tableau électronique multisport MS915, sans-fil comprenant une console d'opération, au montant de 8 190 \$ taxes en sus tel que décrit sur la soumission portant le numéro 6703.

Claire Savard, maire

2024-09-10-143
PROJET SURFACE MULTISPORTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait mandaté Monsieur Jérôme Dubé-Vallée pour faire une demande d'aide financière pour le projet surface multisports ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord a été acceptée ;

CONSIDÉRANT QUE M. Dubé-Vallée, a demandé une soumission pour procéder à l'installation d'un tableau électronique de pointage ;

CONSIDÉRANT QUE PLB Électrique a remis une soumission pour au montant de 966.29 \$ taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de PLB Électrique au montant de 966.29 \$ taxes en sus, pour faire l'installation d'un tableau électronique de pointage au parc des sports, soumission portant le numéro 322.

Claire Savard, maire

2024-09-10-144
MANDAT POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire une demande d'aide financière au programme nouveaux horizons du gouvernement du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est pour la réalisation du parc de jeux à Saint-Marc-de-Latour ;

CONSIDÉRANT QU' une lettre d'appui du Club de l'âge d'or de Sainte-Thérèse est incluse dans la demande ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Jean-Michel Catta, consultant en développement pour la Municipalité de Colombier à faire une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons du gouvernement du Canada, pour la réalisation du parc de jeux à Saint-Marc-de-Latour.

Claire Savard, maire

2024-09-10-145
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'HYDRO EXPERT POUR
LA VALIDATION DU DÉBITMÈTRE DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU' à chaque année, Hydro Expert fait une visite annuelle pour valider le débitmètre des stations de pompage ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette visite, Hydro Expert doit prendre les données pour le rapport annuel – JRT ;

CONSIDÉRANT QU' Hydro Expert à soumissionné pour un montant de 4 837.50 \$ taxes en sus, comprenant le transport, le kilométrage, la subsistance et la nuitée ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission pourtant le numéro HYD-2024-0141 d'Hydro Expert pour précéder à la validation du débitmètre des stations de pompage, ainsi que la prise des données pour le rapport annuel, pour un montant de 4 837.50 \$, taxes en sus ;

QUE le montant de 4 837.50 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

Claire Savard, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

2 personnes assistaient à la séance.

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine Conroy propose de lever la séance ordinaire à 19 heures 21 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

Claire Savard

Milaine Charron

Je, Claire Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.